

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2018/.....²⁶² /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET PREFERENTIEL POUR CREDIT ACHETEUR POUR LE PROJET DE BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE SOUAPITI EN GUINEE, ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE D'EXPORT-IMPORT DE CHINE (EXIMBANK), POUR UN MONTANT DE UN MILLIARD CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT USD (1.175.468.700 USD).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2018/051/AN du 10 octobre 2018, autorisant la ratification ;

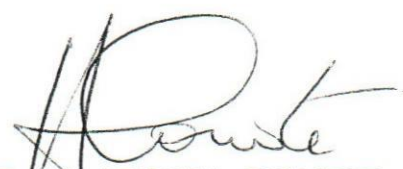
Vu le Décret D/2018/.....²⁶¹ /PRG/SGG du 24...²⁰¹⁸ OCT. 2018, portant promulgation de la Loi L/2018/051/AN du 10 octobre 2018 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de Prêt préférentiel pour crédit acheteur pour le projet de Barrage Hydroélectrique de SOUAPITI en Guinée, entre la République de Guinée et la Banque d'Export-Import de Chine (EXIMBANK), pour un montant de un milliard cent soixante-quinze millions quatre cent soixante-huit mille sept cent USD (1.175.468.700 USD).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 24...²⁰¹⁸ OCT. 2018


Prof. ALPHA CONDE